Nations Unies S/2007/16



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 janvier 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 janvier 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1646 (2005) du 20 décembre 2005, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé, en application de sa résolution 1645 (2005) adoptée le même jour, que les membres permanents énumérés au paragraphe 1 de l'Article 23 de la Charte des Nations Unies seraient membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et qu'il choisirait chaque année deux de ses membres élus qui feraient également partie du Comité d'organisation.

Je vous informe donc qu'à l'issue de consultations officieuses tenues le 11 janvier 2007, le Conseil a désigné deux de ses membres élus, l'Afrique du Sud et Panama, afin qu'ils siègent au Comité d'organisation pour un mandat d'un an courant jusqu'à la fin de 2007.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Vitaly I. **Churkin**

07-20887 (F) 150107 150107